

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du mardi 2 décembre 2025, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-cinq, les quatre novembres à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle MS001 bâtiment S à la Manufacture des tabacs, sous la Présidence de M. Hugues KENFACK.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : M. Christophe ALCANTARA, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,

POUR LE COLLEGE B : M. Mathias AMILHAT, Mme Julia SCHMITZ, Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER,

POUR LE COLLEGE BIATSS : Mme Evelyne BAIOTTO, M. Cédric BEUCHER,

POUR LES USAGERS : Mme Inès ANNABIH, M. MINUTILLO Téo, Mme Anaïs DEMOLLE NGUYEN QUANG DAT, M. Bastien DESCOINS, M. Raphaël PERRET, M. Julien REGIMBEAU, Mme Juliette TAMI

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. Philippe ALBY (collège B), Mme Marion THAMALET (collège BIATSS)

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE SCIENCES PO TOULOUSE : M. Adrien PENERANDA (collège B), M. Patrick PIERA (collège BIATSS), M. Adam QSIYER (collège USAGER).

Personnalités extérieures : M. Pascal TOUZANNE, proviseur du Lycée Saint Sernin à Toulouse.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

M. Christophe BISIÈRE à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,

M. Frédéric HEUSER à Mme Céline MANGEMATIN,

Mme Laurence LEVENEUR à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,

Mme Kéo KIM à Mme Marion THAMALET,

M. Tom DURAND à M. Raphaël PERRET,

Mme Imane HARROUCHI-ESNAULT à Mme Juliette TAMI,

Mme Lou LACANAL à M. Raphaël PERRET,

M. Enzo REQUENA à Mme Anaïs DEMOLLE NGUYEN QUANG DAT

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mme Isabelle DESBARATS, M. Christophe BISIÈRE,

M. Frédéric HEUSER, Mme Laurence LEVENEUR, M. Marcel MARTY,

(collège B)

Mme Kéo Mony KIM, M. Valérian ROYER, (collège BIATSS)

Mme Célia ARMAND, M. Tom DURAND, Mme Imane HARROUCHI-ESNAULT, Mme Lou LACANAL, M. Enzo REQUENA, Mme Chloé SAINT-ALBIN (collège Usagers)

Etablissement composante TSE : M. David ALARY (collège A), Mme Nina MAZUY (collège usager)

Etablissement composante Science PO TOULOUSE : Mme Francette FINES (collège A),

Personnalités extérieures : Mme Aurélia BRUEL, Mme Christine VALES, M. Cyril GAYSSOT.

ASSISTAIENT À TITRE CONSULTATIF :

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services (DGS),

Mme Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGAS),

Mme Céline PINEL, Directrice adjointe de la DEVE,

Mme Evelyne BLANDIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle - responsable de la valorisation de l'offre de formation initiale SOIP,

Mme Marie BARTHES-GELY, Chargée de projet accréditation,

M. Sébastien PELLE, Chargé de mission,
M. Benjamin GOULESQUE, Chargé d'évaluation, Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle,
M. Adrien BLAZY, Directeur administratif de l'Executive Education & Digital University,
Mme Angie BERNABEU, Adjointe à la Responsable de la Scolarité Générale,
Mme Mariana TEIXEIRA MARQUES PUJOL, Maître de conférences,
Mme Marie DELORD, Chargée des affaires institutionnelles et disciplinaires (DAJI),
Mme Delphine RENAUD, Secrétaire aux affaires institutionnelles et disciplinaires (DAJI),
Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de direction (DEVE).

M. le Président, Hugues KENFACK, remercie les membres qui ont participé à l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Il précise que cette évaluation est importante pour l'établissement. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux élus étudiants. Il indique que ce Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVE) est important au regard des points qui doivent être examinés. Il passe la parole à Chantal SOULÉ-DUPUY, Vice-Présidente du CEVE.

Chantal SOULÉ-DUPUY souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités à participer à ce CEVE.

Elle ajoute que le premier point porte sur l'élection du ou de la futur(e) Vice-Président(e) des étudiants. Elle précise que c'est Marie DELORD, chargée des affaires institutionnelles et disciplinaires et Delphine RENAUD, secrétaire aux affaires institutionnelles et disciplinaires de la DAJI qui vont procéder au déroulement de cette élection.

Céline PINEL, Directrice adjointe de la DEVE, donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par M. le Président.

1. Election du Vice-président Etudiant

Marie DELORD rappelle que ce CEVE va permettre l'élection du/de la Vice-Président(e) Etudiant(e). Elle précise que le/la vice-président(e) étudiant(e) est élu(e) parmi les représentants des étudiants au CEVE, à la majorité absolue des membres (membres du CEVE présents ou représentés). Chaque candidat se présente avec un suppléant qui est également représentant étudiant au conseil.

Elle ajoute que l'ensemble des élus étudiants élus au CEVE ont reçu un appel à candidature. Deux candidatures ont été reçues. Elle indique que deux candidats se présentent : M. Raphaël PERRET, dont la suppléante est Mme Lou LACANAL et Mme Anaïs DEMOLLE-NGUYENN, dont le suppléant est M. Enzo REQUENA. Leurs professions de foi ont été communiquées le 25 novembre 2025 à l'ensemble des membres du CEVE. Marie DELORD précise aux deux candidats qu'ils ont 3 minutes pour se présenter.

Raphaël PERRET, actuel Vice-Président étudiant se représente pour un nouveau mandat. Il indique aux nouveaux élus étudiants qu'il est étudiant à l'Université Toulouse Capitole depuis quelques années. Il occupait la fonction de Vice-Président sortant. Il ajoute qu'il ne souhaite pas présenter de bilan. C'est un travail collectif qui a été fourni en partenariat avec l'ensemble des services. Il souligne que le Bureau de la Vie Etudiante a été la pierre angulaire des actions qui ont été menées ces deux dernières années. Il remercie l'ensemble des professeurs, le personnel administratif et ses collègues étudiants. Il rappelle que ce mandat est exigeant car il a dû jongler avec ses obligations d'étudiant et d'élu à la Vice-Présidence étudiante.

Raphaël PERRET précise que sa mission a été réalisable grâce à toute l'équipe de la Corporation (association étudiante), et également grâce au travail de Louis ALRAN la première année, et Elisa WOLF la dernière année de son mandat, lorsqu'il était à l'étranger dans le cadre d'une mobilité Erasmus. Il précise que, sans ces collaborations, il n'aurait pas pu aller jusqu'au bout de sa mission. Il se représente pour prolonger la démarche qui a été menée, pour mettre notamment en place le schéma directeur de la vie étudiante (congé menstruel, capacité d'accueil, l'accueil des associations, l'accompagnement et les financements) qui a déjà été voté. Il ajoute que son engagement à la corporation lui permet d'avoir un « œil » neutre. Ils ont pu faire avancer les projets (Bureau des Etudiants (BDE) Droit et le BDE d'A&C).

Anaïs DEMOLLE-NGUYEN QUANG DAT, candidate à la Vice-Présidence étudiante, précise qu'elle est fière de siéger parmi les membres du CEVE. Elle précise qu'elle est étudiante pour la deuxième année à l'école de Droit de Toulouse. Précédemment, elle a été vice-présidente du conseil de la vie lycéenne. Lors de ce mandat, elle a découvert combien la représentation de l'usager et son implication pouvait transformer concrètement le quotidien d'une communauté. C'est en intégrant UT Capitole qu'elle a découvert, la richesse, la diversité et l'énergie collective qui l'ont motivée à aller plus loin.

Elle ajoute qu'elle a récemment été élue au CEVE sur la liste Renouveau Syndical lors de ces élections avec l'appui de ses collègues. Cette élection est une responsabilité. Elle lui permet de porter une voix nouvelle, une voix constructive, ancrée sur le terrain, et est pleinement mobilisée pour accompagner les transformations que vit aujourd'hui UT Capitole.

Anaïs DEMOLLE-NGUYEN QUANG DAT rappelle que le rôle du ou de la Vice-Président(e) n'est pas seulement de représenter les étudiants. C'est également de faire le lien et de construire le dialogue entre les étudiants, les composantes, les associations, les services administratifs et l'ensemble de la gouvernance.

C'est ce rôle qu'elle souhaite incarner. Elle imagine une vice-présidence de terrain, accessible, capable d'être à l'écoute de toutes les composantes. Cette mission nécessite de travailler avec l'ensemble du conseil dans un esprit de co-construction. Elle souhaite améliorer concrètement le quotidien des étudiants en modernisant l'accès au numérique par le biais d'une application UT Capitole. Celle-ci permettrait de regrouper les emplois du temps, les résultats des examens, les démarches administratives et un guichet unique qui simplifierait les interactions des étudiants. En réoptimisant des salles non occupées. Elle veut défendre l'université qui prend soin de chacun et chacune, renforcer des dispositifs de prévention et d'accompagnement contre les violences sexistes et sexuelle, c'est sa priorité absolue.

Anaïs DEMOLLE-NGUYEN QUANG DAT envisage de travailler sur l'étude de l'instauration du congé menstruel afin de trouver une modalité efficace dans le dialogue avec l'ensemble des composantes et le Service Inter-universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS). Ces modalités en tant que femme lui tiennent à cœur. Elle indique qu'il est important de construire l'université de demain avec l'ensemble des services qui la composent afin d'identifier les besoins et attentes qui permettront de faire évoluer l'université UT Capitole. La Vice-Présidence Etudiante doit être un outil utile au service de la communauté universitaire. Il s'agit d'un poste de rassemblement, de dialogue et d'action. Une fonction de relais entre la gouvernance et les étudiants. Il exige du sérieux, de la disponibilité et un dévouement permanent dans le cadre de l'intérêt général. Elle ajoute qu'elle est prête à porter cette responsabilité et à représenter les étudiants avec constance. Prête à travailler avec l'ensemble des membres du CEVE dans un esprit constructif pour participer et accompagner l'université dans sa transformation avec ambition et humanité. Elle clôt sa présentation en remerciant l'ensemble des membres du CEVE, pour l'écoute qu'ils ont bien voulu lui accorder.

Marie DELORD rappelle que le vote est secret. Elle précise que des bulletins de vote aux noms des deux candidats ainsi des enveloppes sont à la disposition des membres du CEVE. Elle demande à chacun lorsqu'ils seront appelés de se munir des bulletins, des enveloppes et de passer ensuite dans l'isoloir.

Marie DELORD indique que les votes sont terminés. Elle demande à deux étudiants non candidats de venir pour tenir le rôle d'observateur lors du dépouillement. Elle procède ensuite au dépouillement avec Delphine RENAUD.

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- 16 voix pour Raphaël PERRET,
- 9 voix pour Anaïs DEMOLLE-NGUYEN QUANG DAT,
- 4 bulletins blancs.

Cela donne 25 suffrages valablement exprimés.

Raphaël PERRET est donc réélu Vice-président Etudiant.

Raphaël PERRET remercie l'ensemble des membres qui lui font confiance. Il félicite également sa concurrente pour sa participation et son projet. Il indique qu'il prendra en compte ses propositions. Il ajoute que l'ensemble des membres du CEVE vont pouvoir compter sur son implication comme lors de son précédent mandat. Son équipe et lui-même mèneront la mission avec sérieux et rigueur.

Chantal SOULÉ-DUPUY remercie tous les étudiants pour leur participation. Elle remercie Anaïs DEMOLLE-NGUYEN QUANG DAT et son équipe pour leur engagement. Elle termine en indiquant que le Vice-Président se doit d'être rassembleur.

M. le Président remercie à son tour Anaïs DEMOLLE-NGUYEN QUANG DAT. Il indique que c'est la première fois qu'elle se présente à la Vice-Présidence. Il ajoute qu'elle a déjà de belles victoires à son actif et qu'elle en aura encore d'autres. Il félicite également Raphaël PERRET. Il rappelle aux élus étudiants qu'il doit les rencontrer le 6 janvier 2026.

Chantal SOULÉ-DUPUY indique que le point suivant porte sur le bilan des admissions et le bilan des inscriptions pour 2025-2026. Elle passe la parole à Angie BERNABEU pour la présentation.

2. Point d'information

2.a) LE BILAN DES ADMISSIONS

Angie BERNABEU, adjointe à la responsable de la scolarité générale (DEVE), rappelle que pour les admissions, il y a trois plateformes d'accès à l'université. La présentation va donc porter sur le bilan de ces 3 plateformes (e-Candidatures, Parcoursup et MonMaster). Elle présentera ensuite le calendrier 2025-2026 et terminera sa présentation par les nouveautés de la prochaine campagne 2026-2027.

1- Parcoursup

Cette année, l'offre de formation 2026-2027 est en cours de paramétrage jusqu'au mois de décembre 2025.

Pour 2025-2026, le Bureau des inscriptions et des admissions a paramétré 21 parcours. Il y a eu deux nouveaux parcours : une licence en double diplôme franco-irlandais et une licence juriste de copropriété. 2866 places étaient proposées.

Pendant la phase des vœux qui se déroulait jusqu'au mois d'avril, 34921 candidatures ont été répertoriées, soit une augmentation de 22% de plus par rapport à l'année précédente.

Les mentions d'A&C, droit double gestion et double diplôme à SARRE restent quasiment stable. Une forte hausse a été constatée pour les doubles diplômes, notamment ceux qui concernent l'Italie.

A la fin de la phase principale d'admission en juillet 2025, 17 licences sur les 21 avaient atteint leur capacité maximale en phase principale (pas de phase complémentaire). Les phases complémentaires concernaient les formations sélectives, les doubles diplômes avec Essex, Sarre et avec le droit monde hispanique.

A la fin de Parcoursup en septembre 2025, après la phase principale et la phase complémentaire, 2778 dossiers ont été admis via Parcoursup. 3020 étudiants ont été inscrits au total avec les regroupements (hors parcoursup).

L'IUT de Rodez a proposé 246 places sur Parcoursup. Le nombre de vœux est en augmentation sur 2023, 2024 et 2025. Le taux de remplissage est quasiment à 100%. Les demandes ministérielles ont été atteintes, avec une proportion de majorité de bac technologique, excepté dans la spécialité informatique.

2- MonMaster

En janvier, le bureau des inscriptions et des admissions a paramétré 79 parcours de masters, 66 en formation initiale et le reste en Formation Ouverte à Distance (FOAD). Il y avait 4 nouveaux parcours (Sciences Po, Management, GRH et Métiers de la justice). 1998 places ont été

proposées, 58 154 candidatures ont été répertoriées soit une augmentation de 28% par rapport à l'année précédente. 30% des candidatures sont classées contre 35% l'année dernière.

En phase principale d'admission et en phase complémentaire, 54 masters (formation initiale et FOAD) ont atteint leur capacité. 14 mentions ont été ouvertes à la saisine tout au long de la procédure. Le chiffre est identique à l'année précédente.

A la fin de la période MonMaster, 2106 dossiers ont été admis, 8% hors MonMaster. 1856 étudiants ont été inscrits au total. Il y a eu 1664 saisines soit une augmentation de 161% par rapport à l'an dernière. Ces 1664 saisines ont permis d'accepter seulement deux étudiants.

3- Le bilan e-Candidatures

4 instances sont répertoriées à UT Capitole (UT Capitole, Toulouse School of Management (TSM), Toulouse School of Economics (TSE) et l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse (IEP Toulouse) (hors ESL)).

En 2025, 365 formations ont été proposées sur e-Candidatures, ce qui représente une augmentation de 33,7%. 17 304 dossiers ont été reçus soit une augmentation de 20,69%. 5169 candidatures ont été confirmées soit une augmentation de 12,69%.

4- Les nouveautés

a) Parcoursup

Les années précédentes, il y avait des périodes pour les convocations et les épreuves orales. Désormais il y aura des dates précises qui devront être paramétrées. Les étudiants recevront donc une réponse qui mentionnera des dates précises.

Une question vient s'ajouter sur la lettre de motivation.

Le personnel administratif n'aura plus recours au « bac à sable » qui représentait une base test, pour le paramétrage de l'outil. Il est à noter que l'ouverture se fera désormais plutôt que les années précédentes (dès le 9 mars).

b) MonMaster

L'offre de formation est désormais saisie sur la nouvelle plateforme FRESQ. Il s'agit de la plateforme de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). Une des nouveautés est la formation mixte avec une capacité commune. La Formation Initiale (FI) et la Formation en Alternance (FA) seront ainsi regroupées.

Les rapports publics sont automatisés par la plateforme.

Il y a un allongement de la phase d'examen des candidatures (+ de 2 semaines). La gestion manuelle des désistements pourra se faire à la main via la plateforme du 31 août au 31 octobre pour les formations qui n'ont pas atteint leur capacité.

c) E-Candidatures

L'IEP a accès à la version 3 pour le paramétrage avec une ouverture des campagnes en mars. Les autres composantes auront accès à la version 3 pour la campagne 2027-28. L'application sera opérationnelle pour les bourses EIFFEL en octobre 2026.

Il y a également une modification de « ma candidature » avec l'actualisation et la précision pour éviter les confusions et les recours qui vont être mis en place après les bourses EIFFEL.

Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER, maître de conférences, demande à Angie BERNABEU, si elle peut lui indiquer la nature de la question supplémentaire qui vient s'ajouter à la lettre de motivation.

Angie BERNABEU répond qu'elle n'est pas en mesure de lui répondre pour le moment.

Chantal SOULÉ-DUPUY demande si ces modifications répondent aux demandes qui avaient été émises par les établissements.

Angie BERNABEU répond que ces demandes n'étaient pas faites par l'UT Capitole.

2.b) LE BILAN DES INSCRIPTIONS

Il s'agit des inscriptions pour l'année 2025-2026.

Les inscriptions administratives se décomposent en plusieurs étapes.

Elles comprennent :

- La chaîne d'inscription Web avec la validation des pièces justificatives. Elle comprend les étudiants qui s'inscrivent soit en présentiel soit en ligne. Elle permet au bureau des inscriptions de valider leurs pièces justificatives (PJ). La chaîne d'inscription ouvre au mois de juillet avec 4 vacataires. D'août à septembre, il y a 10 vacataires qui sont présents sur la chaîne.
- La hotline est accessible via un numéro unique, tous les jours du lundi au vendredi (hors TSM), de 9h à 17h avec 10 vacataires disponibles. Elle ouvre le 30 juin et ferme fin septembre.
- Le guichet G permet aux étudiants de récupérer leur carte étudiante ou le sticker de l'année en cours.
- La chaîne présentielle ouvre le 30 septembre. Elle permet de gérer tous les étudiants qui souhaitent s'inscrire en présentiel ou ceux qui devaient se déplacer pour faire valider leur inscription.

1- Les inscriptions en ligne

Cette année, les inscriptions en ligne ont eu lieu du 3 juillet au 26 septembre 2025 avec une fermeture durant la coupure de l'université. Les inscriptions tardives concernent : l'IEJ du 25 octobre au 5 décembre, les derniers résultats étant le 1er décembre, et les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) qui ont ouvert du 3 novembre au 14 novembre. Une première ouverture a eu lieu en septembre mais elle a dû rouvrir du 3 novembre au 14 novembre.

Il y a eu 83 % d'inscrits en ligne contre 82 % l'année précédente. En présentiel, il y a eu 17 % d'inscrits contre 18 % l'année précédente. Ces résultats sont dus aux étudiants de CPGE qui se sont inscrits cette année en ligne. L'année dernière, ils s'étaient inscrits en présentiel. Cette année, les inscriptions pour TSE ont ouvert en ligne. Il y a une énorme augmentation en ligne. C'est une volonté d'UT Capitole. Ce process est plus simple pour les étudiants et pour le personnel administratif chargé des inscriptions.

2- Le profil des étudiants inscrit en présentiel

Cette année, ce sont les étudiants de TSE (37 %) qui se sont le plus inscrits en présentiel. Ils ont souvent des dossiers internationaux. Ils doivent donc passer, pour des raisons techniques, sur la chaîne présentielle. En deuxième position, il y a les IA – tardives (19 %). Il s'agit des étudiants qui ont eu une proposition d'admission en dehors des campagnes. Le bureau des inscriptions est donc obligé de les faire passer en présentiel. Ensuite, c'est le paiement en ligne (8 %). Il comptabilise les étudiants internationaux qui ont des problèmes soit avec le paiement en trois fois soit avec leur carte bancaire. Au total, il y a 2329 étudiants qui ont été inscrits en présentiel. L'année dernière, ce sont les CPGE qui représentait la plus grosse proportion d'étudiants inscrits en présentiel.

3- Répartition de la validation des dossiers d'inscription

En 2025-2026, il y a 12 462 dossiers qui ont été validés entre le 3 juillet et le 25 septembre 2025. L'année précédente, il y en avait 9888 sur la même période. Le pic cette année se situait entre le

25 et le 28 août. Il est dû aux étudiants qui s'inscrivent en juillet et ajoutent leurs pièces justificatives au mois d'août.

4- L'assistance téléphonique – le traitement des appels

43% des appels ont donné lieu à une réponse de la part de la hotline (29% l'année dernière). Beaucoup d'étudiants appellent en dehors des heures d'ouvertures.

La hotline est ouverte de 9h à 17h avec une coupure de 12h30 à 13h30. Enormément d'appels ont lieu en dehors de ces horaires. Le pic des appels se situe le 26 août.

Le schéma « tout présentiel » nous indique que ceux sont les réinscriptions qui représentent le pourcentage le plus important (40 %). Les primo-inscrits représentent 23% des inscriptions.

5- Les IA complémentaires et les IA tardives

Les IA complémentaires pour les étudiants déjà inscrits du 26 octobre au 19 novembre 2025 sont au nombre de 72.

Les IA tardives étaient au nombre de 181 en 2023 – 2024, 176 en 2024 – 2025, et 294 en 2025 – 2026.

Les IA complémentaires comprennent tous les étudiants qui rajoutent une étape (un diplôme), à leur inscription principale : une licence et un Diplôme d'Université (DU) ou un master et une prépa. Elles se déroulent du 26 octobre au 19 novembre.

Les IA tardives (étudiants qui ont eu des propositions d'admission soit hors des plateformes, soit qui ont eu des IA tardives exceptionnelles) représentent pour 2025-2026 294 inscriptions, soit + 67% par rapport à l'année dernière, il y en avait eu 176 inscriptions.

6- Groupe de travail et simplification des procédures

- Travail sur le calendrier général dès février 2026 (BIA et tous les acteurs concernés),
- Pérennisation de la chaîne d'inscription en AR 232 et AR 236/8,
- Décision du Président sur les droits différenciés : le vote a eu lieu lors du CEVE du 23 septembre 2025 et les infos ont été mises à jour sur le site,
 - ⇒ Prévoir une communication ciblée auprès des étudiants
- Simplification du guide des IA 26/27 et réflexion sur la mise en place d'un guide vacataire,
- Simplification des PJ demandées (si possible sur certains profils) – SAS/BIA + scholarités.

2.c) Charte Evaluation des formations et des enseignements par les étudiants de l'université Toulouse Capitole à l'Ecole de Droit, la Faculté d'Administration et Communication, et la Faculté d'informatique (OFIP)

Sébastien PELLE, chargé de mission évaluation des enseignements et des formations, présente la charte. Il indique que cette présentation s'inscrit dans la continuité des interventions qui concernaient des dispositifs d'évaluations des formations niveau licence, niveau master. Ils sont désormais en place et opérationnels.

Il s'agissait donc de mettre en place le dernier volet, concernant l'évaluation des enseignements à tous les niveaux (licence et master). Les mêmes principes d'évaluation vont être appliqués. Il précise qu'une concertation avec les responsables des composantes a permis d'élaborer un questionnaire. Le questionnaire sera dématérialisé et sera proposé à l'ensemble des enseignements dispensés chaque année. Compte-tenu des effectifs, il va être mis en place un semestre sur deux en démarrant par les semestres pairs. L'objectif est de pouvoir démarrer le plus rapidement possible. Il remercie l'ensemble des membres du CEVE qui a permis le rajout de cette présentation à l'ordre du jour. Le démarrage de l'évaluation des enseignements est normalement prévu le semestre prochain. Les composantes concernées sont : l'Ecole de Droit de Toulouse, la faculté d'informatique et la faculté d'administration et de communication.

Sébastien PELLE présente Benjamin GOULESQUE, chargé d'évaluation à l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP). Il salue tout le travail qui a été fait pour mettre

en place ce dispositif. Il lui passe la parole afin qu'il présente le questionnaire. Il ajoute également que cette charte relative à l'évaluation s'applique à tous les dispositifs. Elle pose tous les principes en matière d'évaluation des formations et des enseignements.

Benjamin GOULESQUE précise que la cible concerne pour le moment les 3 composantes qui ont été citées par Sébastien PELLE. Le questionnaire comprend :

L'introduction fait référence aux mentions RGPD, et rappelle l'objectif du questionnaire, les évaluations ainsi que les principes d'anonymat. Les étudiants répondront de façon anonyme et les résultats ne seront pas corrélés avec les personnes qui ont répondu au questionnaire.

La deuxième partie a été nommée « préambule ». Elle permet de mettre les étudiants qui vont répondre dans une optique saine d'évaluation afin qu'ils soient dans les meilleures conditions possibles pour y répondre.

La dernière partie porte sur le questionnaire en lui-même, qui comporte entre 9 et 13 questions en fonction des arborescences. Les modalités de réponses sont au nombre de 4 (Tout à fait, Plutôt oui, Plutôt non, Pas du tout). Une seule version du questionnaire est actuellement disponible. Le questionnaire s'adapte pour chaque étudiant, en fonction des matières suivies.

Sébastien PELLE précise que ceux sont les Cours Magistraux (CM) qui vont faire l'objet d'une évaluation. Il ajoute que les réponses libres seront également toutes compilées dans le travail final de compilation des résultats. Celles-ci pourront être ensuite remontées aux enseignants concernés, aux responsables des composantes, au niveau de l'établissement, au chargé d'admission... Il ajoute que cela donnera également lieu à des discussions dans les conseils de perfectionnement. L'ensemble de ces informations est présente dans la charte que l'ensemble des membres du CEVE ont reçu.

Raphaël PERRET étudiant interroge Sébastien PELLE sur la finalité de ces questionnaires.

Sébastien PELLE répond qu'il s'agit d'une obligation prévue dans les textes. L'objectif pour UT Capitole est de construire un outil de pilotage et d'avoir un « feedback » sur ce qui est fait dans les différentes composantes et formations. C'est la raison pour laquelle, l'université doit mener cette politique au niveau de l'établissement. Elle se doit de construire une véritable culture de l'évaluation afin d'améliorer ce qui doit l'être.

Le Président ajoute qu'il s'agit de l'amélioration de nos pratiques pédagogiques et de nos cours. C'est fondamental pour l'université d'avoir un retour sur les méthodes qui sont employées et sur les messages qui sont dispensés auprès des étudiants. L'évaluation des enseignements est prise en compte pour améliorer la qualité des enseignements et des pratiques pédagogiques. Il remercie le personnel qui a participé à la création de ces questionnaires et des documents qui s'y rattachent.

Adam QSIYER indique qu'il y a un enjeu de démocratisation au sein de l'Université Toulouse Capitole. Il ajoute qu'il trouve cette démarche pertinente. Lors du dernier CEVE, il indique qu'une discussion autour de ce sujet avait été abordée. Les étudiants avaient suggéré de participer à la co-construction de projets. Les étudiants souhaitent que les formations répondent à leurs attentes. Il ajoute qu'il rejoint le Président dans ses propos concernant l'amélioration des enseignements dans leur globalité. Il précise que c'est essentiel pour une université ouverte et démocratique.

Pierre ESPLUGAS-LABATUT, professeur des universités, indique qu'il ne rejoint pas Adam QSIYER dans ses propos sur la co-construction des formations. Il indique qu'en tant que professeur d'université, il a de l'expérience et une ancienneté « un peu » supérieure aux étudiants qui arrivent. Il rappelle que c'est aux responsables de cours qu'il appartient de construire leurs formations. Il termine en indiquant que c'est sa vision au bout de 30 ans de carrière.

Adam QSIYER répond que ses propos n'avaient pas pour but d'indiquer que les étudiants devaient remplacer les enseignants dans la construction des formations. Il indique que les

étudiants doivent également pouvoir s'exprimer. Un dialogue doit être établi entre les étudiants et les enseignants, c'est essentiel. Il ajoute qu'il est essentiel d'être à l'écoute des étudiants.

Chantal SOULÉ-DUPUY ajoute qu'il y a eu déjà pas mal de débats sur ce sujet. Elle salue l'ensemble du travail qui a été mené. Le sujet qui porte sur l'évaluation est un sujet sensible. Elle rappelle qu'il va être testé et qu'il sera peut-être amené à évoluer. Elle ajoute qu'UT Capitole est dans une démarche d'amélioration continue. Elle rappelle que des conseils de perfectionnement réguliers vont être mis en place dans toutes les formations. Elle précise que tout le monde a droit à la parole, en fonction de la place qu'il occupe. Les questionnaires devront être remplis en toute sincérité et ne pas donner lieu à des dévouements de la part des étudiants. Elle invite l'ensemble des membres présents à lire la charte en détail et à remonter les remarques si cela s'avère nécessaire.

3. Approbation des relevés de conclusions de la séance du CEVE du 04 novembre 2025

Adopté à l'unanimité

Approbation sous réserve de la correction de l'orthographe du nom de famille du représentant des usagers de l'IEP.

4. Modification de l'offre de formation 2025-2026

a. EEDU – DU Criminologie en FOAD

Adrien BLAZY, Directeur administratif de l'Executive Education & Digital University (EEDU), présente les modifications pour l'EEDU.

Il indique que les modifications portent sur le Diplôme d'Université Criminologie Renforcée. L'ouverture est prévue au mois de janvier 2026. Ces évolutions proviennent d'un certain nombre de redondances présentes entre certaines Unités d'Enseignement (UE). Elles entraînaient des difficultés et des incompréhensions pour les apprenants d'où la nécessité de faire évoluer la maquette.

Il précise notamment qu'il s'agit d'un Diplôme d'Université (DU) accessible en formation à distance. Il s'agit d'un des DU de l'EEDU qui remporte le plus de succès. La promotion qui va démarrer a fait l'objet de 180 candidatures. 50 personnes ont été admises et 25 personnes sont sur liste d'attente. Il était donc important de procéder aux modifications qui avaient été soulignées les années précédentes. Il ajoute que les modifications portent notamment sur les ajustements d'intitulés des UE. Il souligne que l'EEDU est un peu à contre-courant car la formation a été augmentée de deux heures. Il précise que cette augmentation est due à son succès. Elle est autofinancée par l'EEDU.

Par rapport à l'ancienne version, tous les enseignements passent en contrôle continu intégral. Il y a également deux évaluations minimums par UE, les coefficients sur chaque UE passent à 1. Les mentions ECTS ont été supprimées.

Julien REGIMBEAU, élu étudiant, indique que les augmentations d'heures sont rares. Il demande des informations complémentaires concernant la diminution d'heures sur l'UE1 et l'augmentation sur certains autres.

Adrien BLAZY indique que l'idée est de ramener cette UE1 comme une UE d'introduction, et donc de diminuer son contenu. Le but est de pouvoir répartir le contenu supprimé dans les autres UE. L'UE2 devient « Criminalité auteur et victime » et bénéficie donc d'une augmentation du volume horaire. Celle-ci permet de compenser la diminution effectuée sur l'UE1. Cela permet d'avoir des thématiques qui ne se croisent pas et d'éviter des répétitions dans les enseignements.

Téo MINUTILLO, élu étudiant, interroge Adrien BLAZY concernant le Système européen de Transfert et d'accumulation de Crédits (ECTS). Il demande sur quelles bases les étudiants vont pouvoir valider leur diplôme s'il n'y a plus d'ECTS.

Adrien BLAZY répond qu'il s'agit d'un diplôme d'établissement qui ne rentre pas dans l'offre des diplômes nationaux (licence, master, but, doctorat). Les ECTS aujourd'hui sont prévus dans le cadre du système européen pour les diplômes nationaux. Il s'agit là d'un DU. La reconnaissance de ce DU, c'est celle que lui accorde l'établissement qui le porte.

Ces diplômes d'université ne sont pas équivalents à des diplômes nationaux. Ils apportent des compétences et des connaissances additionnelles. Ils n'ont pas la même reconnaissance d'un point de vue national que peut précisément avoir un diplôme national, exception faite si le DU est rattaché à une licence ou un master. Ils vont dans ce cas-là donner lieu à des ECTS.

Chantal SOULÉ-DUPUY ajoute que les étudiants qui suivent ces DU ne viennent pas chercher des ECTS. Ils viennent chercher des compétences.

Adam QSIYER demande s'il est éventuellement envisageable que l'Etat reconnaisse cette formation.

Adrien BLAZY répond que l'EEDU ne souhaite pas une reconnaissance par l'Etat de ce DU. Il remporte beaucoup de succès. C'est un public de formation continue déjà diplômé qui le suit. Si la demande émerge, cela pourrait éventuellement être envisageable de le raccrocher à des masters en droit pénal et sciences criminelles qui existent. A l'heure actuelle, ce n'est pas le cas.

Téo MINUTILLO demande si ces modifications sont également dues à des consultations étudiantes.

Adrien BLAZY répond que la formation continue met en place depuis très longtemps des questionnaires de satisfaction. Il s'agit d'une obligation réglementaire. Ces modifications proviennent du public de la formation, de l'équipe pédagogique et également des enseignants et/ou entreprises.

Chantal SOULÉ-DUPUY indique qu'elle s'associe à la réponse faite par Pierre ESPLUGAT-LABATUT. Elle rappelle que les enseignants-chercheurs ont une expertise sur les métiers d'avenir et sur la connaissance des métiers en tension. Il faut donc leur faire confiance lorsqu'ils proposent de nouveaux programmes. Les étudiants ne sont pas toujours au fait des métiers qu'il y a derrière.

Adopté

(Pour : 25 - Contre : 0 - Abstentions : 5)

5. Délibération relative au règlement de la remise des prix « Quiz de groupe » et « Spot Prize » lors des soirées internationales organisées par le Centre de Ressources en Langues (CRL) pour 2025-2026

Mariana TEIXEIRA MARQUES PUJOL, Maître de conférences, présente la délibération relative au règlement de la remise des prix « Quiz de groupe » et « Spot Prize ».

Les Prix des Jeux de la Soirée Internationale du CRL

Le Centre de Ressources en Langues (CRL) organise la soirée internationale au début de chaque semestre. Pendant la soirée internationale, l'équipe du CRL favorise l'interaction entre les étudiants en les faisant participer à différents jeux. Deux de ces jeux sont dotés de prix : un quiz de groupe et un « Spot prize ».

Quiz de groupe :

L'équipe du CRL prépare à l'avance un quiz de 10 à 12 questions. Dans le passé, les questions typiques portaient sur Toulouse, les langues du monde, le programme ERASMUS, etc. Les questions sont conçues pour susciter la conversation entre les participants. Les participants sont répartis au hasard dans des groupes. Les groupes sont généralement composés de 5 à 12 étudiants. Les questions sont lues à haute voix en français et en anglais par l'équipe du CRL.

Les membres du groupe discutent des questions et écrivent leurs réponses sur une seule feuille de réponses. A la fin du quiz, l'équipe du CRL collecte les feuilles de réponses.

Les feuilles de réponses sont évaluées par l'équipe du CRL et les trois meilleures équipes reçoivent des prix. Les prix consistent traditionnellement en du matériel promotionnel de l'UT Capitole (stylos, sacs fourre-tout, tours de cou, etc.), des bonbons, des billets de cinéma de l'American Cosmograph, etc. La valeur des prix pour un participant individuel n'est pas supérieure à 10 euros.

« Spot Prize » :

L'équipe du CRL choisit un objet numérique difficile à déterminer (par exemple, le nombre de bonbons dans un bocal en verre, le poids en kilos de toute l'équipe du CRL, etc.)

L'équipe du CRL distribue des petits morceaux de papier. Les participants devinent le nombre et écrivent leur devinette et leur prénom sur le morceau de papier.

L'équipe du CRL rassemble les réponses et détermine celle qui est la plus proche.

La personne qui a deviné le plus près gagne le prix, généralement le bocal de bonbons.

La valeur de ce prix n'est pas supérieure à 10 euros.

Ces deux jeux sont ouverts à tous les participants présents à la soirée internationale. Pour participer aux jeux et gagner un prix, la personne doit être présente à l'activité.

Adopté

(Pour : 28 - Contre : 0 - Abstentions : 2)

6. Délibération portant avis concernant la modification des attendus et Critères Généraux d'Examen des Vœux (CGEV) pour l'accès aux formations du 1er cycle Parcoursup pour 2026-2027

Céline PINEL, Directrice adjointe de la DEVE, présente la délibération portant avis concernant la modification des attendus et critères généraux d'examen des vœux (CGEV).

Elle indique que dans les documents envoyés à l'ensemble des membres, les modifications sont annotées en rouge. Elle précise que le nombre de caractère sur Parcoursup est limité dans certaines rubriques. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas plus longs.

Juliette TAMI, élue étudiante, voudrait avoir une explication concernant la partie motivation, connaissance de la formation et cohérence du projet qui a été barré. Elle précise que la cohérence du projet, la connaissance de la formation et la motivation devraient compter autant que les notes sur Parcoursup.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond qu'il y a énormément de candidatures et qu'il est difficile pour les commissions de prendre connaissance de l'ensemble des documents. Les commissions ont donc décidé de privilégier les résultats. C'est la corrélation entre le nombre de candidatures à étudier et le fait que les lettres de motivation ne soient pas significatives dans 99 % des cas.

Julien REGIMBEAU demande si les lettres de motivation ont été prises en compte dans le passé, si les étudiants qui passent par Parcoursup sont informés du fait que les lettres de motivation ne sont pas prises en compte.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que l'affichage est présent et visible. Elle souligne que les lettres de motivation sont souvent prises en compte pour les filières sélectives. Des entretiens peuvent venir se rajouter à la lettre dans ce cas. La non prise en compte de la lettre de motivation concerne

les filières ouvertes à tous et représente des milliers de candidatures à étudier. Souvent les étudiants font rédiger leurs lettres par d'autres ou également par le biais de liens génératifs.

Adam QSIYER indique qu'il est dommage de supprimer l'appréciation des lettres de motivation. Il précise qu'il y a des solutions comme par exemple les détecteurs d'IA.

Chantal SOULÉ-DUPUY précise que souvent la sincérité et le contenu ne permettent pas de discriminer. Si dans 99% des cas, les commissions d'admissions s'aperçoivent que la motivation n'est pas flagrante alors ils la suppriment.

Adam QSIYER ajoute que le savoir être (engagement, activités centre d'intérêt) devrait être plus pris en compte. Il indique que pour la licence droit, économie, gestion, cet aspect ne compte que pour 5%, là où les notes comptent pour 80%. Il pense qu'il y a de nombreux profils qui peut-être d'un point de vue académique seraient moins bons que d'autres, mais qui correspondent davantage en fait aux différentes formations. Il souligne que l'aspect individuel des étudiants via les rubriques devrait être plus pris en compte.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que la Commission d'Administration Economique et Sociale (AES) sera informée. Elle précise que cette licence est pluridisciplinaire. Aussi, les attendus sont très généralistes.

Adopté

(Pour : 25 - Contre : 5 - Abstentions : 0)

7. **Délibération portant avis concernant la modification des attendus et Critères Généraux d'Examen des Candidatures (CGEC) pour l'accès aux formations de 1ere année du 2nd cycle MonMaster pour 2026-2027**

Céline PINEL présente la délibération portant avis concernant la modification des attendus et critères généraux d'examen des candidatures (CGEC).

Elle indique que les modifications sont notées en rouge. Elles sont délivrées par les composantes. C'est la plateforme qui nous impose les formats sur les attendus.

Raphaël PERRET demande quelles sont les modifications qui ont été effectuées par les enseignants.

Céline PINEL répond que les modifications sont minimales.

Chantal SOULÉ-DUPUY indique qu'une des précisions porte sur l'obligation d'être titulaire d'un diplôme national de licence (page 14). Le mot droit a été supprimé.

Evelyne BAIOTTO précise que le service des inscriptions a travaillé avec le pôle Master droit. Le constat cette année est qu'il y a eu énormément de demandes de saisines (recours). Les attendus peuvent prévoir ces demandes, en spécifiant notamment, qu'il s'agissait d'un diplôme national de licence qui était attendu et pas juste un diplôme de Bac plus 3

Julia SCHMITZ demande à Céline PINEL quelle est la raison pour laquelle il est précisé en rouge « pas de licence professionnelle et pas de BUT » dans le master droit des personnes et de la famille.

Céline PINEL répond que cette précision est nécessaire pour indiquer que seul le diplôme national de licence (DNL) est accepté.

Evelyne BAIOTTO ajoute que cette précision est mentionnée pour ne pas induire en erreur les étudiants qui n'ont pas les prérequis suffisants pour accéder à la formation.

Adopté
(Pour : 25 - Contre : 5 - Abstentions : 0)

8. Capacités d'accueil dans les formations 2026-2027

Chantal SOULÉ-DUPUY précise que les capacités d'accueil ont été communiquées au Rectorat et au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace. UT Capitole est dans l'attente d'un retour de leur part.

a. Délibération relative aux capacités d'accueil dans les formations de première année du premier cycle conduisant au diplôme national de Licence pour l'année universitaire 2026-2027

Chantal SOULÉ-DUPUY indique qu'il y a une proposition de diminution sur les Licences 1 qui impacte sur les Licence 2 et Licence 3. On constate notamment que les LAS ne fonctionnent pas. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace devrait proposer prochainement une réforme des études de santé. L'objectif étant la suppression des PASS-LAS et une création de nouvelles licences en remplacement. La réforme devrait voir le jour en mai ou juin 2026.

Le deuxième constat porte sur les problèmes de locaux que rencontre UT Capitole. Depuis deux ans, UT Capitole diminue progressivement les effectifs afin d'adapter ses capacités aux places physiques disponibles. Les diminutions concernent la licence 1 droit et la licence 1 AES. L'augmentation qui est constatée est contraire à la démographie des lycées qui est plutôt en baisse. UT Capitole a vu sa capacité augmenter de 1000 étudiants en licence droit en moins de 10 ans.

Agnès ALALINARDE, Directrice générale adjointe, souligne que le nombre d'enseignants n'est pas non plus suffisant au regard de cette augmentation.

Chantal SOULÉ-DUPUY ajoute que l'université n'est pas « maître » des postes d'enseignants. UT Capitole fonctionne à effectifs constants et doit également jongler avec les locaux qu'elle a à sa disposition. Elle rappelle également qu'UT Capitole travaille avec le campus de Montauban et l'Institut Catholique de Toulouse (ICT) qui proposent également des licences. Elle souligne que ces augmentations ont obligatoirement une répercussion sur la qualité et le suivi des enseignements.

Julien REGIMBEAU indique qu'ils ont constaté une chute de 8,2% cette année sachant qu'il y avait quasiment eu 8% en 2023-2024. Il précise que ces chutes sont très importantes. Il demande à Chantal SOULÉ-DUPUY la raison pour laquelle il n'y a pas de politique de recrutement étant donné que l'effectif actuel des enseignants n'est plus suffisant.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que c'est le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace qui décide de la création de postes d'enseignants. UT Capitole n'a pas de liberté pour recruter. Elle précise que le Ministère ne donne pas à UT Capitole les moyens nécessaires.

Patrick PIERA, représentant des personnels de l'IEP de Toulouse, ajoute qu'il y a une augmentation de 20% du nombre de contractuels enseignants, et donc une diminution de fonctionnaires au sein du ministère.

Chantal SOULÉ-DUPUY précise qu'UT Capitole espère, en devenant grand établissement, avoir une marge de manœuvre plus importante pour aller chercher des fonds propres et créer des postes.

Julia SCHMITZ indique qu'en diminuant les effectifs, UT Capitole n'aura plus d'argument à avancer pour avoir un taux d'encadrement plus fort.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que si UT Capitole devait combler les 120 000 heures complémentaires, un nombre trop important d'enseignements seraient nécessaires. C'est irréalisable. Elle précise que le ministère n'écoute pas les demandes qui sont faites par UT Capitole. Elle ajoute qu'à l'heure actuelle, le Président négocie énormément.

Adam QSIYER demande si la stratégie de transformation vers un Grand Etablissement inclut une stratégie de recrutement.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond qu'UT Capitole est déjà dans une stratégie de recrutement. Le recrutement n'est pas l'unique solution. Il est également nécessaire de construire des bâtiments. Actuellement, UT Capitole n'a pas l'argent nécessaire. Elle ajoute que l'université travaille sur la prochaine accréditation qui consiste à rationaliser l'offre de formation. Elle précise que le pilotage de l'offre de formation va permettre de travailler en cohérence avec le budget et également d'améliorer la qualité des enseignements.

Julien REGIMBEAU indique que les listes d'attentes n'ont pas bougé. Il y a une demande importante des étudiants pour UT Capitole et cette demande est constante. Il précise que le nombre de places diminue et par conséquent la sélection augmente. Concernant le manque de professeurs, il rappelle que cette année UT Capitole a accueilli 2195 étudiants. Tous bénéficient des enseignements. Il termine en indiquant que certains étudiants étaient très bien classés sur les listes d'attentes et ils n'ont pourtant pas été retenus.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que cette augmentation d'étudiants se fait au détriment de la qualité des enseignements. Elle passe la parole à Evelyne BAIOTTO.

Evelyne BAIOTTO cite le cas d'un étudiant qui est venu les voir sur la chaîne d'inscription en indiquant qu'il avait de très bons résultats et qu'il n'avait pas été pris. Après vérification, il s'est avéré qu'il était classé 7000^{ème} sur Parcoursup. Lorsqu'un étudiant ne comprend pas la raison d'une réponse négative sur Parcoursup, il peut venir sur la chaîne des inscriptions pour demander à ce que son positionnement et son dossier soient vérifiés.

Pascal TOUZANNE, proviseur du Lycée Saint Sernin à Toulouse, rappelle qu'aujourd'hui Parcoursup est transparent. Il ajoute qu'aujourd'hui les lycéens sont également informés sur la moyenne à laquelle ils ont été pris.

Evelyne BAIOTTO rejoint Pascal TOUZANNE dans ses propos en indiquant qu'il y a des indicateurs. Elle ajoute que les étudiants peuvent joindre la plateforme Parcoursup via un numéro vert. Ils sont également accompagnés par le service d'orientation. UT Capitole fait le maximum pour répondre à toutes les questions que les candidats peuvent se poser.

Inès ANNABIH, élue étudiante, demande si l'attractivité d'UT Capitole ne peut pas être un argument pour passer Grand Etablissement. Elle souligne que ce n'est pas en supprimant des places que l'université va passer Grand Etablissement. Il faut peut-être dire non aux suppressions même si pendant 2 ans c'est plus compliqué.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que la baisse de capacité sur les L1 est basée sur l'analyse des taux d'échec. Elle précise qu'elle est en désaccord avec les chiffres qui sont annoncés par Julien REGIMBEAU. Elle rappelle que l'augmentation du taux de réussite de passage de L1 à L2 est équivalent à la diminution d'effectif qui était sur le constat du taux d'échec.

Raphaël PERRET indique que ces chiffres l'interrogent également. Il précise que tous ceux qui ont un bac à Toulouse et qui demandent une licence en droit l'obtiennent. Cela s'avère peut-être un peu plus compliqué pour les étudiants qui sont hors académie.

Téo MINUTILLO demande à UT Capitole d'écouter les demandes des étudiants au regard de leurs remarques.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que l'université est à l'écoute des étudiants. Elle rappelle que lorsqu'une formation ferme c'est qu'il n'y a pas suffisamment d'inscrits. Le constat est moins il y a d'étudiants dans la formation, moins l'étudiant est motivé pour suivre les cours. Par exemple sur les licences professionnelles, le seuil d'ouverture est fixé à 20 étudiants. Elle souhaite qu'une réunion de travail ait lieu avec les élus étudiants afin qu'ils puissent renseigner leurs collègues sur les débouchés et la progression des formations. L'objectif est de les motiver à s'orienter sur des filières autres que le droit pénal. Le Droit du numérique et le droit de l'environnement sont par exemple des formations qui sont porteuses et qui ne rencontrent pourtant pas l'adhésion des étudiants.

Inès ANNABIH indique qu'il faudrait donner plus d'attractivité à certaines formations (consultants spécialisés, conférences, partenariats, stages...) comme par exemple le droit du numérique.

Adam QSIYER précise que les étudiants souhaiteraient être consultés sur les formations en manque d'effectifs afin qu'ils puissent les rendre plus attractives et éviter certaines fermetures. Il rappelle que le syndicat étudiant s'oppose aux politiques gouvernementales qui veulent supprimer de plus en plus des places d'université. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle, ils ont voté contre dans les points précédents.

Avis favorable

(Pour : 19 - Contre : 8 - Abstentions : 3)

b. Délibération relative aux capacités d'accueil dans les formations de deuxième et troisième année du premier cycle et capacité en droit conduisant au diplôme national de Licence pour l'année universitaire 2026-2027

Avis favorable

(Pour : 19 - Contre : 8 - Abstentions : 3)

c. Délibération relative aux capacités d'accueil en Licence professionnelle pour l'année universitaire 2026-2027

Chantal a SOULÉ-DUPUY précise que le nombre de licences professionnelles a diminué car elles ont été intégrées dans les BUT 3.

Avis favorable

(Pour : 19 - Contre : 6 - Abstentions : 5)

d. Délibération portant décision relative aux capacités d'accueil dans les formations de première année du second cycle pour l'année universitaire 2026-2027 (Master 1)

Avis favorable

(Pour : 21 - Contre : 8 - Abstentions : 1)

e. Délibération portant décision relative aux capacités d'accueil dans les formations de deuxième année du second cycle pour l'année universitaire 2026-2027 (Master 2)

Avis favorable

(Pour : 19 - Contre : 7 - Abstentions : 4)

9. Questions diverses

3 points sont abordés par des membres du CEVE :

- Problème d'accessibilité des locaux à la Manufacture des tabacs pour les étudiants et les personnels en situation de handicap, notamment concernant l'entretien des ascenseurs et leur accessibilité, mais aussi au niveau des portes d'accès des halls (demande d'automatisation des portes d'accès).

- Concernant la future note de cadrage en vue de la prochaine accréditation : pour les masters, il semble difficile d'avoir une grille unique de cadrage pour l'ensemble des disciplines des masters au niveau de toutes les composantes, compte tenu des spécificités de certains diplômes. Il faut que les doyens en tiennent compte dans la préparation de la prochaine accréditation.

- Problèmes d'accès au bâtiment Rempart pour les personnels enseignants : il n'est possible d'entrer dans le bâtiment que par une seule et même entrée pour tout le monde, alors qu'il y a plusieurs entrées possibles via la carte MUT pour les personnels enseignants, mais elles ne sont pas accessibles. Le problème est bien connu par la DDP qui essaye de régler le problème avec les entreprises. L'accès par plusieurs portes est cependant bien prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h